

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

 PRESIDENCE DU CONSEIL

 MINISTERE
 DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

II)ECRET N° 226 /PC/MJL.
 portant classement indiciaire
 des Magistrats

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
 formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, fixant les
 attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la
 Magistrature;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
 et de la Législation;

APRES Avis du Tribunal Suprême d'Etat ;

Le Conseil des Ministres entendu;

D É C R È T E :

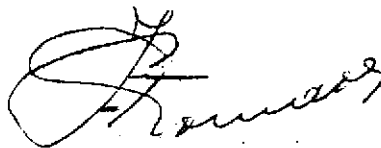
Article 1er.- Les indices de traitements affectés à chacun des grades et
 échelons de la hiérarchie des Magistrats de la Cour d'Appel, des Tribunaux
 de 1ère Instance et de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice
 et de la Législation sont fixés ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Grades	Echelons	Indices	F o n c t i o n s
3ème	1er	375	- Juges et Substituts
	2ème	425	- Vice-Présidents des Tribunaux
	3ème	475	- Magistrats en service à l'Administration Centrale
	4ème	525	- Directeurs-Adjoints à l'Administration Centrale
	5ème	625	- Présidents et Procureurs des Tribunaux de 2ème classe.
	6ème	675	
2ème	7ème	725	
	1er	850	- Conseillers et Substituts Généraux à la Cour d'Appel
	2ème	900	- Présidents et Procureurs des Tribunaux de 1ère classe
1er	3ème	950	- Directeurs à l'Administration Centrale
	Echelon unique	1000	- Président de la Cour d'Appel - Procureur Général près la Cour d'Appel

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

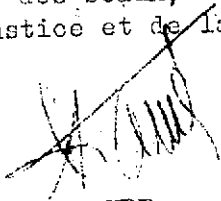
Fait à COTONOU, le 1er JUILLET 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



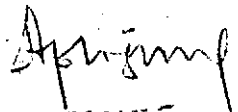
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



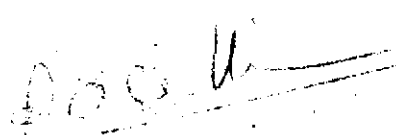
A. ADANDE

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN

Le Ministre de la Fonction Publique
du Travail et des Affaires Sociales



Th. PAOLETTI

AMPLIATIONS :

PR.....: 4
PC.....: 6
SGG.....: 4
LJL.....: 10
TSE.....: 4
Parquet.....: 10
J O R D.....: 1

=====